

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150202_01

Séance du 2 février 2015

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 13

Date de la convocation :

24 janvier 2015

Date d'affichage :

9 février 2015

L'an deux mil quinze, le cinq janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Michaël FUMEY (procuration donnée à Lydie CHANEZ), Nicolas GRIFFOND, Jean-Yves QUETY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Réaménagement de la place de la mairie et des cours
d'école : demandes de subventions complémentaires**

Suite à la délibération prise lors de la séance du lundi 5 janvier 2015, M. le Maire informe le conseil municipal que des informations ont été communiquées postérieurement sur des subventions complémentaires auxquelles le projet communal pourrait être éligible.

Il s'agit en particulier du plan de relance du BTP initié par la Région Franche-Comté avec le concours du Conseil général du Jura. Les conditions pour bénéficier de cette subvention sont de réaliser des travaux sur la voirie communale et les liaisons douces, et que le premier ordre de service pour les entreprises intervienne avant le 31 mars 2015. Le projet entre totalement dans ces conditions.

De même, la Préfecture du Jura a fait connaître les priorités pour l'attribution de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'année 2015, dans lesquelles figure la mise en valeur

du patrimoine locale. Le projet communal prévoit la mise en valeur de la mairie, bâtiment remarquable, par un parvis pavé et une mise en lumière, ce qui le rendrait éligible.

Aussi, le conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter des subventions complémentaires auprès du Conseil général du Jura et de la Région Franche-Comté au titre du plan de relance du BTP, et auprès de l'État (Préfecture du Jura) au titre de la DETR 2015, et donne tout pouvoir à M. le Maire en ce sens.

Par conséquent, le budget prévisionnel et le plan de financement du projet sont modifiés comme suit :

Budget prévisionnel du projet dans sa globalité

<i>Nature</i>	<i>Coût estimatif pour la Commune</i>
Travaux de réaménagement de la place et cours de l'école	300 000 € HT
Enfouissement du réseau électrique	0 € HT
Eclairage public	16 650 € TTC
Enfouissement du réseau téléphonique	11 520 € TTC
Remplacement de la cabine téléphonique par un point phone	825 € HT
Eclairage et mise en valeur de la mairie	8 000 € HT
Aménagement et équipements divers	5 000 € HT
Aire de jeux : équipement et installation	22 000 € HT
Coût total	360 000 € HT

Plan de financement prévisionnel

<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
Conseil général du Jura : amendes de police	7 500 €
Région Franche-Comté / Conseil général du Jura : plan de relance BTP	30 000 €
État : DETR 2015	18 000 €
Commune de Mignovillard : autofinancement	304 500 €
Total	360 000 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE